MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours

6151 Qt La Coualo – RDN7 – 83550 VIDAUBAN

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1712 B 10 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »
Vu le procès-verbal de formation À SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, le 25/05/2019.

L'Union départementale des sapeurs-pompiers du Var (UDSP 83),

déclarant que [redacted]LUC né(e) le 08-12-1962 à MARSEILLE (13)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à [redacted]LUC. le présent certificat de compétences.

Fait à Vidauban
le 28-05-2019

U.D.S.P. *Section Secourisme* DU VAR

Le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers
Jean-Luc Decitre

PSC 1- FNSPF - 2019 - 011299

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat